



Affiché le 18/12/2017  
Retiré de l'affichage le :  
Signature :

Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
**MAIRIE D'AURAY (56400)**

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2017

**Le mardi 12 décembre 2017 à 19 HEURES 00**, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 05 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de M. DUMOULIN Jean, Maire.

La séance a été publique.

### **Etaient Présents à la présente délibération :**

Monsieur Jean DUMOULIN, Monsieur Gérard GUILLOU, Madame Pierrette LE BAYON, Monsieur Azaïs TOUATI, Monsieur Jean-Claude BOUQUET, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Joseph ROCHELLE, Madame Françoise NAEL, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Annie RENARD, Madame Marie-Joëlle MIRSCHLER, Monsieur Armel EVANNO, Monsieur Patrick GOUEGOUX, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Fabienne HOCHET, Monsieur Maurice LE CHAMPION, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Valérie ROUSSEAU, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Mireille JOLY, Monsieur Laurent LE CHAPELAIN, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur François GRENET, Madame Nathalie BOUVILLE, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Christian PELTAIS

### **Absents excusés :**

Madame Marina LE ROUZIC (procuration donnée à Monsieur Jean-Claude BOUQUET)

**Secrétaire de séance : Monsieur Armel EVANNO**

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **0- DGS - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2017.**

Le Conseil municipal approuve le procès verbal de la séance de Conseil municipal du 21 novembre 2017.

## **1- DGS - APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 25 voix pour),

7 abstention(s) :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Monsieur LE SAUCE, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport définitif de la CLECT joint en annexe évaluant le transfert de charges lié au transfert des compétences :

- « promotion touristique dont la création d'offices de tourisme »,
- « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » en intégralité entraînant en l'espèce le transfert des zones suivantes :
  - Zone d'activité Plein Ouest de Quiberon,
  - Zone d'activité Kergroix de Saint-Pierre Quiberon,

- « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » en intégralité entraînant le transfert de l'aire d'accueil du Manio située à Quiberon.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DEMANDE LES AMÉLIORATIONS** suivantes pour le futur :

- PRÉCISER sur les principes d'évaluation des charges transférées :

- les années prises en compte pour l'évaluation des charges par rapport à la date du transfert (en effet, la période de référence que doit adopter la commission n'apparaît pas dans les documents transmis pour le Conseil municipal)

- le montant des charges de gestion retenu pour l'ensemble des transferts de charges, à savoir 3% ou 6%

- les cas de recours à la mise à disposition gratuite de l'équipement ou à une convention d'occupation à titre onéreux

- quelles sont les obligations réciproques de la commune et de la communauté de communes si un bien mis à disposition gratuite vient à

être détruit ou incompatible avec le service attendu,

- ADOPTER des principes d'évaluation plus équitables :

- Dans les charges liées à un équipement, il conviendrait de minorer le coût de renouvellement quand la collectivité transfère un équipement bien entretenu. A l'inverse, il conviendrait de majorer le coût de renouvellement d'un bien transféré en mauvais état.

- Pour le personnel, il conviendrait d'évaluer la charge transférée par rapport à la rémunération, à grade équivalent, du personnel affecté à la mission et non pas à une moyenne du coût des effectifs d'un service.

- OBTENIR la communication de documents détaillés et non pas résumés et avec un préavis suffisant tel que celui prévu à l'article 5 du règlement de la CLECT, soit cinq jours francs pour permettre une étude de ces documents

- OBTENIR LA POSSIBILITÉ pour les membres de la CLECT de se faire assister à leur convenance par un élu de leur commune ou un agent compétent dans le domaine évoqué.

## **2- DF - GRILLE TARIFAIRE : VOTE DES TARIFS 2018**

### **LOCATION DE MATÉRIEL ; OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, HALLES, MARCHÉ, CIMETIÈRE ; MISE EN FOURRIÈRE ; COLLECTE DÉCHETS VERTS ET PHOTOCOPIES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 30 voix pour),

2 abstention(s) :

Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée, annexée à la présente délibération, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **3- DF - VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2018 AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une avance de 262 500 € sur la subvention d'équilibre de l'année 2018 au Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Auray afin d'assurer son fonctionnement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018, fin Mars.

## **4- DF - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS EN 2017 DU BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice budgétaire 2017, sur l'exercice budgétaire 2018 pour le budget Principal conformément au tableau annexé.

**5- DF - FOURNITURE DE CARBURANT - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché sous la forme d'un accord cadre à la société ARMORINE

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché

**6- DF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA COMMERCIALISATION ET LA MISE EN PAGE D'ESPACES PUBLICITAIRES LIES AUX SUPPORTS DE COMMUNICATION DU MAGAZINE ET DES AGENDAS MUNICIPAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le contrat de délégation de service public de commercialisation d'encarts publicitaires à la société OUEST EXPANSION ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de délégation de service public et tout document nécessaire à la réalisation de cette délégation de service public.

**7- DICRP - COMMERCIALISATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES DU MAGAZINE MUNICIPAL ET DES AGENDAS MUNICIPAUX (DE POCHE ET DE BUREAU) : APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU 1/02/18 AU 31/01/2019.**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les tarifs publicitaires du magazine et des agendas municipaux applicables du 1/02/18 au 31/01/19.

**8- DAC - ARCHIVES-PATRIMOINE- APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET DU TABLEAU DE NICOLAS BERTIN "LA RESURRECTION" AU MUSEE DE LA COHUE DE LA VILLE DE VANNES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de prêt du tableau de Nicolas Bertin "la Ressurrection" au Musée de la Cohue de la Ville de Vannes.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prêt.

**9- DAC - CENTRE CULTUREL ATHENA - DECENTRALISATION DU FESTIVAL MÉLISCÈNES 2018 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LES SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat relatif à la décentralisation du Festival Méliscènes 2018.

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions avec les communes partenaires et avec d'éventuelles nouvelles communes demandeuses.

**10- DAC - CENTRE CULTUREL ATHENA - THEATRE AU COLLEGE LE VERGER - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE COLLEGE LE VERGER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de jumelage avec le Collège le Verger.

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

**11- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LE COMICE AGRICOLE ET OSTREICOLE DU CANTON D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec le Comice Agricole et Ostréicole du Canton d'Auray.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat.

**12- DAC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PROVISOIRE ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION "L'ARGONAUTE & CO"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la prorogation de 3 mois de la convention d'occupation temporaire des

locaux situés 12, rue Redien.

**13- DAC - MEDIATHEQUE - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC DANS LE CADRE DE LA MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES PAR AQTA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques par AQTA.

**14- DAC - CENTRE CULTUREL ATHENA - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET MARTINE BLANCHARD, ARTISTE MOSAISTE POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION BIENNALE INTERNATIONALE DE MOSAIQUE CONTEMPORAINE EN 2018**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention avec Martine Blanchard, artiste mosaïste.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

**15- DAC - APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LES OPERATIONS NON PAYANTES ENTRE LA VILLE D'AURAY ET DE LE SDIS 56**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention triennale entre la Ville d'Auray et le SDIS 56,

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

**16- DSTS - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 25 voix pour),

7 abstention(s) :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Monsieur LE SAUCE, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de modification des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan sur la base du projet joint en annexe,

- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire d'approuver cette modification statutaire lors

de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan.

**17- DEEJ - TARIFS JEUNESSE ALSH 2018**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés ( 25 voix pour),

7 voix contre :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Monsieur LE SAUCE, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO, Monsieur PELTAIS

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs jeunesse ALSH

A 20h32 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.